

Préfecture de l'Yonne
ARS Bourgogne Franche Comté- Délégation Territoriale de l'Yonne

Contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine



Bulletin édité le 19 août 2025

Unité de gestion: COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS

Exploitant: SUEZ EAU FRANCE

Date prélèvement et mesures de terrain : 12 août 2025 à 10h13.

Par le laboratoire: LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation:

AUXERRE - (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau: Eau distribuée désinfectée

Type d'analyse: D1

Nom du point de surveillance: CLAIRIONS - AUXERRE

Localisation exacte du prélèvement: BUREAUX SUEZ

Code du point de surveillance: 0000001390

Code installation: 000440

Numéro de prélèvement: **00136248**

Conclusion sanitaire de l'ARS :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

08900136248			Références de qualité		Limites de qualités	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	19,8	°C		25		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,41	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,45	mg(Cl2)/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0					
Couleur (qualitatif)	0					
Odeur (qualitatif)	0					
Saveur (qualitatif)	0					
Turbidité néphélométrique NFU	0,5	NFU		2		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,19	unité pH	6,5	9		
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	499	µS/cm	200	1 100		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L		0,1		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)				0